

BULLETIN D'INFORMATION SUR LA POPULATION DE MADAGASCAR



Numéro 4 – Avril 2005

« Femmes, hommes et mariages à Madagascar »

Dans la presse de ces derniers mois, on trouve plusieurs articles traitant de la question du mariage. Dans *Midi Madagasikara* du 26 novembre 2004, Vola Andriamanana mettait en valeur le faible enregistrement des mariages à l'état civil. Un autre article paru dans *l'Express* du 17 novembre 2004 s'inquiète de la précocité de l'âge au mariage des femmes dans la loi malgache. La dernière Enquête Démographique et de Santé révèle que cet âge est resté stable depuis les années 1960. C'est l'occasion ici de s'interroger sur les déterminants de l'entrée en union des femmes à Madagascar.

Le mariage à Madagascar est régi par la loi de 1962. Elle fixe un âge au mariage minimum de 14 ans pour les filles et 17 ans pour les garçons (avec autorisation parentale) ou de 18 ans pour les deux sans autorisation des parents. Cependant, la plus grande partie des mariages ne sont pas célébrés à la mairie. Les cérémonies coutumières restent les plus importantes pour sanctionner l'union. L'Enquête Prioritaire auprès des Ménages menée en 1997 révèle ainsi que 53% des individus sont mariés coutumièrement contre 37% mariés légalement. L'union libre est aussi répandue puisqu'elle concerne 10% des couples. La province d'Antananarivo fait figure d'exception : 72% des mariages y sont célébrés à la mairie. Pour autant, cela ne signifie pas que les cérémonies coutumières sont abandonnées. La remise du *vodiondry* (ou compensation matrimoniale) est encore pratiquée, souvent juste avant le mariage civil. Selon les cas, celui-ci est l'occasion d'une fête importante, notamment dans la capitale, ou est considéré plus simplement comme un enregistrement de l'union. Par conséquent, une majorité des unions échappe encore au contrôle de la législation civile et il semble difficile d'attribuer à celle-ci la précocité de l'entrée en union des jeunes filles et des jeunes hommes à Madagascar.

Reculer l'âge au mariage est désormais une des priorités des organisations internationales s'intéressant au développement social. Un âge au mariage précoce est devenu le signe et le sym-

bole d'une restriction du droit des femmes. Il est vrai qu'il pose de nombreux problèmes, à la fois sociaux et sanitaires. Le fait de se marier jeune peut limiter les possibilités de mener des études longues ou d'obtenir un emploi satisfaisant. Quand le premier mariage est contrôlé par les familles, la jeune fille épouse souvent un homme beaucoup plus âgé qu'elle, ce qui limite son autonomie au sein du couple et ses capacités de décisions. Pourtant, l'âge au mariage n'explique pas à lui seul la position des femmes au sein de la famille. Dans certains pays africains, au moment du mariage, la jeune femme s'installe dans la famille de son mari. Le nouveau couple n'a que peu d'indépendance. Les repas sont pris en commun, la nouvelle mariée se doit de satisfaire les exigences de sa nouvelle famille, en particulier de sa belle-mère pour la gestion du ménage. Ce schéma ne semble pas s'appliquer à Madagascar, où la femme jouit d'une place privilégiée au sein du couple, bien différente de celle de ses consœurs africaines. Une enquête (Enquête Référence 4D) menée en milieu rural dans la province d'Antananarivo révèle ainsi que les femmes sont autant actrices que les hommes dans le choix de leur premier conjoint, la famille intervenant peu directement. La famille empêche parfois des projets de mariage, mais elle impose rarement un mari ou une femme. Par ailleurs, dès le début du mariage, le couple existe comme une entité autonome. Bien que la cohabitation avec les parents du mari soit fréquente dans les premiers temps du mariage, les repas sont pris

séparément et le jeune couple cultive ses propres terres. La pression familiale concerne surtout l'arrivée du premier enfant. Lorsque la naissance se fait trop attendre, il n'est pas rare que la famille incite le couple à se séparer. La maternité précoce associée au mariage pose un problème de santé plus immédiat. Les risques liés à la grossesse, à l'accouchement sont plus accrus pour les jeunes filles tout juste pubères.

A Madagascar, l'âge des femmes au premier mariage reste stable. La moitié des jeunes filles entraient en union avant 19 ans en 2003. Dans le contexte africain, l'âge au mariage des femmes à Madagascar n'apparaît pas comme le plus précoce. En 2001, l'âge médian à la première union était de 16,5 ans au Mali et de 17,8 ans en Ouganda par exemple. Ce qui est plus surprenant en revanche à Madagascar, c'est l'absence d'élévation de l'âge au mariage tel qu'il se produit ailleurs en Afrique. Depuis 1966, date de la première enquête démographique, cet âge a très peu augmenté. L'âge médian au premier mariage était déjà de 18 ans pour les femmes et de 22 ans pour les hommes. Les mariages féminins très précoces, c'est-à-dire ceux conclus avant l'âge de 15 ans sont encore fréquents (10,1% des femmes en 2003). Les hommes entrent en union plus tardivement que les femmes (23,5 ans en 2003) soit 4,5 ans plus tard en moyenne.

Cette précocité au niveau national masque des différences importantes entre les provinces. On enregistre un âge médian au premier mariage chez les femmes de 17,5 ans dans la province de Toliary, alors qu'il atteint 19,0 dans la province de Toamasina et 21,6 dans la capitale Antananarivo. Chez les hommes, la diversité des âges au premier mariage ne suit pas la même répartition régionale. Les hommes se marient le plus tardivement dans les provinces d'Antananarivo et de Tuléar (25,4 ans et 24,4 ans) et beaucoup plus jeune dans la province d'Antsiranana (21,4 ans).

L'élévation du calendrier d'entrée en union des femmes est souvent liée à des facteurs extérieurs de modernisation. Par exemple, une scolarisation plus longue peut contribuer à retarder l'entrée dans le mariage. A Madagascar, en 2003, on observe des différences importantes dans l'âge au premier mariage des femmes selon le niveau de scolarisation. La moitié des femmes qui n'ont jamais été à l'école se marient avant 17,2 ans contre 18,7 ans chez les femmes qui

Les différentes formes de mariage dans le monde et à Madagascar

Le mariage est-il une institution universelle ? Les anthropologues qui ont cherché à poser une définition universelle au mariage se sont heurtés à une grande diversité des pratiques et des représentations de la légitimité d'un couple.

En Europe, la cérémonie religieuse instituée depuis le 14^e siècle, puis la cérémonie civile ont pendant longtemps été les seules formes d'unions légitimes. Le développement récent des « unions sans papiers », dans lesquelles un couple cohabite sans être passé devant le maire, a contribué à modifier et à complexifier les représentations du couple et du mariage.

Le mariage varie aussi dans la durée de l'engagement. En France jusqu'à la fin du 19^e siècle, le divorce n'était pas autorisé par la loi. Jusqu'à récemment, le divorce était encore totalement interdit au Chili. En Iran, les époux peuvent s'engager seulement pour quelques heures. Le *zaoudj-al-mout'a*, le mariage de jouissance, est une union temporaire pouvant durer d'une heure à 99 ans ! Cette alliance est très réglementée.

Dans la société *Na* en Chine, le mariage n'existe pas. Les hommes et les femmes ne se marient jamais et ne vivent jamais en couple. Les femmes vivent toute leur vie avec leur mère, leurs frères, leurs oncles et leurs enfants. Elles n'ont ni père, ni mari. Elles reçoivent la nuit des « visiteurs » et les enfants nés de ces unions furtives ne sont jamais reconnus par leur père, la mère est réputée comme le seul parent.

A Madagascar, les formes légitimes de mariage sont nombreuses. La remise du *vodiondry* ou de la compensation matrimoniale est toujours un temps fort pour sceller l'union. Cependant, les cérémonies civiles et religieuses se développent et apparaissent tout aussi importantes pour le couple et la famille. L'union informelle est toujours présente et acceptée. Les unions peuvent se succéder dans la vie des femmes et des hommes, qu'elles soient rompues par un divorce ou par une simple séparation. La polygamie persiste dans certaines provinces mais elle reste marginale par rapport aux niveaux observés dans d'autres pays africains.

C. Binet, C. Clément et B. Gastineau

ont été scolarisées dans le primaire. L'influence du niveau de scolarisation ne s'observe pas chez les hommes. Cette relation de la scolarisation et de l'âge au premier mariage passe le plus souvent par une modification des modalités de la mise en union. Les femmes plus scolarisées choisissent plus fréquemment elles-mêmes leur premier conjoint et ont plus souvent recours au mariage civil.

Cependant, à Madagascar, les explications à la précocité du mariage tiennent surtout à la relation que celui-ci entretient à la maternité et à la paternité. En effet, le mariage survient généralement au moment de la première grossesse ou après la première naissance. Dans la plupart des provinces, la sexualité des adolescents est encouragée. La valorisation de la maternité précoce est une des premières explications à l'âge d'entrée en union des jeunes filles. Il est important pour celles-ci de faire rapidement preuve de leur fertilité. Ainsi, dans la province de Tuléar, le mariage est souvent célébré après la naissance d'un ou plusieurs enfants. Les fréquentations se succèdent et les mères célibataires sont nombreuses, les jeunes filles recherchant un homme capable de subvenir à leurs besoins qui sont, dès l'adolescence, moins pris en charge par les fa-

milles. Mariage et maternité font accéder celles-ci à un statut d'adulte. Dans cette région, les jeunes filles attendent du mariage un moyen d'accéder à une autonomie financière. L'homme est le principal pourvoyeur de revenu mais c'est à l'épouse que revient le soin de gérer le budget du ménage. Dans la province d'Antananarivo, et en particulier dans la capitale, la répression sociale envers la sexualité adolescente est plus fréquente. Cependant, la première naissance arrive très rapidement après le premier mariage. La précocité de l'entrée en union répond au désir de fonder une famille. L'autonomie est acquise dès l'adolescence, en particulier par le développement des migrations de travail vers la ville. Pourtant, les jeunes filles et les jeunes hommes aspirent à se mettre rapidement en couple pour ne plus faire face seul à la vie quotidienne.

Ces différentes motivations au mariage pour les jeunes filles vont de pair avec un célibat peu fréquent. Seulement 3,9% des femmes âgées de 45 à 49 en 2003 et 1,2% des hommes âgés de 55 à 64 ans ne se sont jamais mariés. Autant pour les femmes que pour les hommes, le mariage reste le modèle de vie adulte, de même que la famille ne saurait exister sans les enfants.

Clotilde Binet

Références

- Antoine P. (2002), « Les complexités de la nuptialité : de la précocité des unions féminines à la polygamie masculine en Afrique », dans G. Caselli et alii (éds.), *Démographie : analyse et synthèse. Volume 2, Les déterminants de la fécondité*, Paris, INED, Chap. 27, pp. 75-102 (version disponible sur www.dial.prd.fr)
- Hertrich V. (2001), *Nuptialité et rapports de genre en Afrique. Un premier bilan des tendances de l'entrée en union au cours des 40 dernières années*, communication présentée au colloque international « Genre, population et développement » en Afrique, Abidjan 16-21 juillet 2001, 40 p.
- Hertrich V. et M. Pilon (1997), Transitions de la nuptialité en Afrique, *La Chronique du CEPED*, Paris, 4 p. (www.ceped.cirad.fr)
- Pavageau J. (1981), *Jeunes paysans sans terres : l'exemple malgache : une communauté villageoise en période révolutionnaire*, L'Harmattan, Paris, 205p.
- Rakoto I. (1971) *Les systèmes matrimoniaux africains: le mariage merina*, CNRS-laboratoire d'anthropologie juridique, Paris, n°3, 67p.
- Rakotomalala M. (1988), « Jeunesse, nuptialité et fécondité », dans MINISTÈRE DE LA POPULATION (éd.), *Images socio-démographiques de la jeunesse malgache*, FNUAP, Antananarivo, pp.16-27
- République de Madagascar, Ministère de la Justice (1987), *Recueil des lois civiles – Mise à jour au 31 décembre 1986*, Antananarivo, 252p.
<http://droit.francophonie.org/doc/html/mg/loi/fr/1962/1962dfmglg371.html>
- Thiriart M.P. (2000), « Les pratiques matrimoniales, au principe des systèmes de genre », dans Bozon M. et al.(éds.), *Rapports de genre et questions de population*, Dossiers de Recherche n°85, INED, Paris, pp.81-94 (www.ined.fr)
- Waast R.(1980), « Les concubins de Soalala », dans R. Waast et alii (éds.), *Changements sociaux dans l'Ouest malgache*, ORSTOM, Paris, pp. 153-188. http://www.bondy.ird.fr/pleins_textes

Pour en savoir plus...sur le mariage

- Pour mettre en perspective les changements matrimoniaux dans les pays du Sud, le site des Enquêtes Démographiques et de Santé présente les âges au premier mariage des femmes et des hommes dans différents pays du monde. On trouve aussi des indicateurs sur les états matrimoniaux, les âges d'entrée en vie sexuelle et féconde. Pour les pays développés, on se reportera au site de l'INED qui a constitué une base d'information démographique avec les principaux indicateurs de tendance (population, nuptialité, divortialité...) depuis les années 1950.

<http://www.measuredhs.com>

<http://www.ined.fr>

- Le rapport sur l'Etat de la Population Mondiale en 2003 s'est intéressé à la question de la santé des adolescents et des conséquences sociales et sanitaires du mariage précoce des jeunes filles. FNUAP (2003), *Investir dans les droits et la santé des adolescents*, Etat de la population mondiale, 76p.

<http://www.unfpa.org>

- Sur le site « droit francophone », on trouve des liens sur les législations matrimoniales dans différents pays africains francophones. Par exemple, pour Madagascar, est disponible en ligne l'ordonnance 62-089 du 1^{er} octobre 1962 qui est toujours le texte de référence en matière de mariage.

<http://portail.droit.francophonie.org>



Recherche en cours sur Madagascar

Sabine Marianot est diplômée de l'Ecole de Service Social d'Antananarivo. Dans le cadre de sa formation, son travail d'études a porté sur les conditions de vie des filles-mères chez les Masikoro de la commune de Miary - Tuléar.

L'enquête réalisée par Sabine Marianot a été menée au début de l'année 2004 sous forme de questionnaires et d'entretiens auprès de 65 jeunes filles *masikoro* célibataires âgées de 14 à 18 ans ayant au moins un enfant. Dans la population étudiée, la maternité reste une valeur forte. La femme se doit d'avoir des enfants et d'en avoir beaucoup. Son statut social dépend de sa descendance. La femme stérile est stigmatisée et elle porte seule la responsabilité de la fertilité du couple, comme dans de nombreuses autres sociétés africaines. Dans ce contexte socioculturel, les adolescentes *masikoro* sont fortement encouragées à tomber enceinte le plus tôt possible. Les notions de chasteté ou de virginité n'existent pas. Il est plutôt bien vu qu'une adolescente célibataire soit enceinte : son futur mari n'aura ainsi aucune crainte quant à sa fertilité. D'une façon générale, une naissance est bien acceptée quelques soient les conditions de sa conception. Les grossesses chez les jeunes filles célibataires sont donc nombreuses : la moitié des 14 -18 ans encore célibataires ont été enceintes au moins une fois. La sexualité fait partie des étapes marquant le passage de l'adolescence vers l'âge adulte. A la puberté, quand une jeune fille commence à fréquenter des garçons, elle doit quitter la case paternelle pour s'installer dans sa propre case ou chez un membre de la famille. N'ayant aucune pratique contraceptive, il est fréquent que les adolescentes se retrouvent enceinte. Cet événement est plutôt bien accueilli par la famille de la future mère, quelque soit son âge. Du point de vue du mari, il est préférable que sa femme soit enceinte au moment du mariage, et souvent le mariage n'a lieu qu'après la naissance du premier enfant. Cependant le mariage n'intervient pas toujours immédiatement après la première grossesse. Les jeunes filles peuvent demeurer mères célibataires pendant plusieurs années. Elles peuvent ainsi avoir plusieurs enfants avant de se marier. Cependant, ce contexte est loin d'être figé et des facteurs de changement institutionnel ou économique comme la scolarisation modifient l'environnement des adolescents.

On parle de Madagascar

- Les résultats de l'Enquête Démographique et de Santé de 2003-2004 ont été présentés lors d'une cérémonie de dissémination le 6 avril 2005. Les EDS collectent des données sur la fécondité, la planification familiale, la santé de la reproduction, la santé et la mortalité des enfants et sur les IST et VIH/sida. Elles existent pour la quasi-totalité des pays d'Afrique, d'Amérique latine et d'Asie et plus récemment des anciennes républiques soviétiques. Toutes les enquêtes sont faites avec le même questionnaire et la même méthodologie, les données d'un pays à l'autre sont donc comparables. D'ailleurs, certains pays ont déjà bénéficié de plusieurs passages d'enquêtes. La première de ce type à Madagascar date de 1992, la seconde de 1997. Voici quelques résultats de l'enquête de 2003 pour laquelle 7 949 femmes âgées de 15-49 ans et 2 432 hommes ont été interrogés.

Le niveau de fécondité a sensiblement diminué : le nombre moyen d'enfants par femme est de 5,2. Notons que la fécondité a surtout baissé dans les zones rurales : l'Indice Synthétique de Fécondité est passé de 6,7 en 1997 à 5,7 en 2003. A l'inverse, la fécondité est toujours aussi élevée dans les provinces de Toliary et de Mahajanga, avec plus de 6 enfants par femme. Cette baisse de la fécondité est à mettre en relation avec l'augmentation de la prévalence contraceptive : 27% des femmes en union de 15-49 ans utilisent une méthode contraceptive contre seulement 19% en 1997. La part des méthodes modernes a beaucoup augmenté. La durée médiane de l'allaitement exclusif est passée de 3,5 mois en 1997 à 5 mois en 2003. L'allongement de l'allaitement exclusif permet d'une part d'améliorer la santé des enfants et d'autre part un espacement plus important des naissances.

Moins d'un tiers des accouchements (1998-2003) ont eu lieu dans un environnement médicalisé et seule une femme sur deux a été assistée pendant l'accouchement par un personnel formé. Les indicateurs en terme de santé de enfants restent très préoccupants. 68% des enfants de 6-59 mois souffrent d'anémie et que 40% des moins de 3 ans ont une insuffisance pondérale en 2003.

L'enquête de 2003 comportait un volet important sur les Infections Sexuellement Transmissibles (IST). L'un des résultats importants est la forte prévalence de la syphilis : plus de 6% des hommes et des femmes de 15-49 ans ont déjà eu cette maladie. Ces chiffres sont beaucoup plus élevés dans les provinces de Toamasina, Mahajanga et Antsiranana. Madagascar fait partie des pays où la fréquence des IST dans la population est la plus forte.

Le rapport de synthèse et le rapport final sont téléchargeables à l'adresse suivante:

<http://www.measuredhs.com>

Les données brutes devraient être accessibles très bientôt sur ce même site.

- Le numéro 52 (décembre 1993) de la revue Politique africaine est consacré entièrement à Madagascar.

Il est entièrement téléchargeable à l'adresse suivante :

http://www.politique-africaine.com/numeros/052_SOM.HTM



Se documenter sur la population à Madagascar

- Le portail de la Bibliothèque Nationale de France, Gallica, propose un accès à 70 000 ouvrages numérisés, à plus de 80 000 images et à plusieurs dizaines d'heures de ressources sonores. Cet ensemble constitue l'une des plus importantes bibliothèques numériques accessibles gratuitement sur l'Internet. Elle concerne de nombreuses disciplines telles l'histoire, l'économie, le droit... On trouve sur ce site 952 documents sur Madagascar.

<http://gallica.bnf.fr>

- Au début des années 1960, l'Institut de recherche pour le développement (IRD) a constitué un fonds de référence en collectant l'ensemble de la production scientifique de ses personnels. Ce fonds en constitue la mémoire scientifique. La base Pleins_textes rend accessible en ligne et en texte intégral l'ensemble du fonds documentaire de l'IRD. Ce projet constitue une bibliothèque électronique de référence en matière de savoirs scientifiques au service des pays en développement. On y trouve 346 références en sciences sociales sur Madagascar.

http://www.bondy.ird.fr/pleins_textes



Evénements

- La prochaine conférence du cycle sur les questions de population organisé par l'IRD aura lieu le mercredi 4 mai 2005, à 15h, au Centre Culturel Albert Camus. Yves Charbit (Université Paris-5) présentera une conférence intitulée : *L'explosion de la population mondiale : mythe ou réalité ?*

<http://www.ccac.org>

- Le 27 avril 2005, l'Institut Catholique de Madagascar et l'Institut de recherche pour le Développement ont organisé un atelier sur *L'Etat Civil à Madagascar à travers la question des droits des femmes et des enfants*. Le numéro 5 du Bulletin d'Information sur la Population fera une courte synthèse des exposés et des débats de cette journée. Renseignements : cbinet@ird.mg ou benedicte.gastineau@ird.mg

- Le programme *Dynamique Démographique et Développement Durable* a désormais son site internet. On y trouve de nombreuses informations sur les activités et les membres de ce programme qui réunit plusieurs institutions françaises et malgaches (IRD, ESSA, ICM, INSTAT, Laboratoire Forum, Laboratoire Popinter, Ministère de la Population, PACT Madagascar). Les publications des chercheurs impliqués dans cette recherche sont téléchargeables ainsi que les numéros précédents du Bulletin.

<http://www.ird.mg/4d>

- Le Centre National de Recherche Appliquée pour le Développement Rural (FOFIFA) organise du 8 au 10 Novembre 2005 à Antananarivo un colloque scientifique intitulé : « Changements induits dans les campagnes malgaches par l'évolution des prix des produits agricoles ». Ce Colloque National a pour objectif d'ouvrir un dialogue entre la communauté scientifique et les acteurs du monde rural à propos des changements induits dans les campagnes suite à une modification majeure et rapide du cadre économique. Cet échange, qui reposera sur des analyses multi-échelles des transformations du monde rural malgache (approche micro / méso / macro), permettra par ailleurs une réflexion sur les dispositifs actuels d'observation, d'enquête et de diagnostic, ainsi que sur leurs capacités à rendre compte de ces changements. Les auteurs souhaitant présenter des communications orales ou des posters devront soumettre les résumés correspondants avant le 31 mai 2005.

<http://www.cirad.mg>



Ce numéro a été coordonné par Clotilde Binet (Université de Paris X - IRD) et Bénédicte Gastineau (IRD - LPED). Le prochain numéro paraîtra au cours du mois de mai. Il portera sur le fonctionnement de l'état civil à Madagascar. Si vous souhaitez nous envoyer vos commentaires sur le numéro 4 ou des informations pour le numéro suivant, vous pouvez nous contacter à l'adresse suivante : bipmada@yahoo.fr